



**PRÉFÈTE
DE LA CREUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°23-2022-132

PUBLIÉ LE 28 SEPTEMBRE 2022

Sommaire

Préfecture de la Creuse /

23-2022-09-28-00001 - Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral n°

23-2020-02-06-0006 du 6 février 2020 portant nomination de la régisseuse de recettes de la Fédération départementale des chasseurs de la Creuse (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Creuse

23-2022-09-28-00001

Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral n°
23-2020-02-06-0006 du 6 février 2020 portant
nomination de la régisseuse de recettes de la
Fédération départementale des chasseurs de la
Creuse

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°

La préfète de la Creuse
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement,

Vu le décret n° 2003-855 du 5 septembre 2003 relatif à la validation du permis de chasser et modifiant le livre II (partie réglementaire) du code de l'environnement,

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 modifié abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics,

Vu le décret du 29 juillet 2020 nommant Mme Virginie DARPHEUILLE-GAZON, administratrice civile hors classe, préfète de la Creuse,

Vu l'arrêté interministériel du 9 août 2002 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes auprès des fédérations départementales des chasseurs,

Vu l'arrêté du ministre du Budget, porte-parole du Gouvernement, du 28 mai 1993 modifié relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et fixant le montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-0556 du 30 mai 2006 portant institution d'une régie de recettes auprès de la fédération départementale des chasseurs de la Creuse,

Vu l'arrêté préfectoral n° 23-2020-02-06-006 du 6 février 2020 portant nomination de la régisseuse de recettes de la fédération départementale des chasseurs de la Creuse, et notamment son article 3,

Vu la lettre en date du 16 septembre 2022 par laquelle Mme la présidente de la fédération départementale des chasseurs de la Creuse souhaite que Mme Nathalie RIBOULET soit remplacée, dans ses fonctions de régisseuse de recettes suppléante de ladite fédération départementale, par Mme Sophie DUMONT,

Vu l'agrément de M. l'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de Nouvelle Aquitaine et du département de la Gironde, en date du 23 septembre 2022,

Considérant qu'il y a lieu de faire droit à la demande présentée par Mme la présidente de la fédération départementale des chasseurs de la Creuse,

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Creuse,

ARRETE

Article 1 – L'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 23-2020-02-06-0006 du 6 février 2020 susvisé est désormais rédigé comme suit :

« En cas d'absence, la régisseuse de recettes désignée à l'article 1^{er} du présent arrêté pourra donner mandat à Mmes Françoise GIRARD et Sophie DUMONT, secrétaires à la fédération départementale des chasseurs de la Creuse, en qualité de régisseuses de recettes suppléantes ».

Article 2 - Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n° 23-2020-02-06-006 du 6 février 2020 susvisé demeurent sans changement.

Article 3 - M. le secrétaire général de la préfecture de la Creuse, M. l'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de Nouvelle Aquitaine et du département de la Gironde, et Mme la présidente de la fédération des chasseurs de la Creuse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat de la Creuse. Une copie en sera adressée :

- à titre de notification à Mmes Sandrine REDON, Françoise GIRARD et Sophie DUMONT ;
- et, pour information, à M. le sous-préfet d'Aubusson et à M. le directeur départemental des territoires de la Creuse.

Fait à Guéret, le 28 septembre 2022

Pour la préfète,
et par délégation,
Le secrétaire général,

Signé : Bastien MÉROT